AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-76171842

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "DES PAYS DE LA LOIRE"

MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

03 Régisseur de recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
Cité Administrative
Rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX
C. C. P. N° 8 604 02 D NANTES

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49.430 ANGERS CEDEX

Téléphone N° ~~88.06.15~~ 66-21-32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: P. JOURNET - n° 531 AD

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Dans les départements de Maine-et-Loire, de Vendée, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, les projections d'ascospores continuent d'être faibles, dans l'ensemble, et aucune sortie importante de taches n'est attendue. La végétation continue de s'accroître et en fonction de la date du dernier traitement et de l'importance des récentes pluies, de nombreux vergers sont sans protection. En conséquence :

- dans les vergers dont la dernière protection a été exécutée conformément aux indications de la note du 5 avril, c'est-à-dire dans le milieu de la semaine du 5 au 10 avril, et dans lesquels les arboriculteurs ne sont pas susceptibles d'intervenir rapidement, un nouveau traitement devra être exécuté dans les premiers jours de la semaine du 19 au 24 avril.
- dans les vergers protégés plus récemment et dans lesquels un traitement ne peut être exécuté rapidement, ce renouvellement de la protection pourra être repoussé aux derniers jours de la semaine du 19 au 24 avril, à moins que des pluies importantes ne se produisent d'ici là, ce qui nécessiterait un renouvellement immédiat.
- enfin, dans les vergers susceptibles d'être traités très rapidement et qui ne sont pas protégés actuellement, les arboriculteurs peuvent encore repousser cette intervention à l'apparition des indices d'un temps pluvieux.

TAVELURE DU POMMIER - La situation est rigoureusement identique à celle qui existe pour la tavelure du poirier et les différents cas envisagés s'y appliquent.

La période où les risques d'attaque par les tavelures sont les plus élevés, est sur le point de commencer. Les arboriculteurs doivent donc se méfier de ces affections, et devront assurer une protection soignée si une période pluvieuse survenait.

OIDIUM DU POMMIER - Cette affection est actuellement virulente et les arboriculteurs doivent s'en méfier. Sur les variétés sensibles, la protection doit être assurée avec soin.

CHEIMATOBIE - Les jeunes chenilles sont déjà nombreuses dans certains vergers. Les attaques de cet insecte sont en recrudescence depuis quelques années. Les arboriculteurs devront rechercher les manifestations de cette chenille qui perfore les feuilles et commmence à les agglomérer. Si une intervention se justifie, elle doit être exécutée dès maintenant.

ARAIGNEE ROUGE - Les éclosions d'oeufs d'hiver sont encore très peu abondantes. Il est encore trop tôt pour intervenir.

PUCERONS SUR CERISIERS ET PRUNIERS - Des foyers existent. Les arboriculteurs doivent les surveiller et devront intervenir si leur présence a été observée.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que l'utilisation d'insecticides et d'acaricides toxiques pour les abeilles est interdite dès le début de la floraison des arbres fruitiers.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - La protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 30 mars n'est plus suffisante. Une nouvelle application doit donc être exécutée.

VIGNE

EXCORIOSE - Il est rappelé que dans les vignes attaquées par l'excoriose, cette affection peut être combattue dans une certaine mesure (voir bulletin n° 56 de février), par une pulvérisation exécutée lorsque 50 % des bourgeons ont atteint le stade D (feuilles sorties des bourgeons, mais encore assemblées, et dont la base est toujours protégées par la bourre).

.../...

Actuellement la vigne atteint ou est sur le point d'atteindre ce stade dans de nombreuses parcelles.

Ce traitement doit être renouvelé lorsque 50 % des bourgeons ont atteint le stade E (premières feuilles totalement étalées et sarment herbacé nettement visible).

On peut utiliser l'une des matières actives ou des associations suivantes :

- dichlofluanide (Euparène)
- folpel (nombreuses spécialités)
- folpel + captafol (Mycodifol F)
- mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe)
- manèbe (nombreuses spécialités)
- mancozèbe + folpel (Mancofol)
- propinèbe (Antracol)

RESISTANCE DES FONGICIDES A L'ACTION DES PLUIES d'après le Centre de GORSEM - BELGIQUE)

Des essais de tenue des fongicides aux pluies survenant à des délais variables après traitement ont été réalisés avec Captane, Cuivre, Soufre mouillable, Thirame et Zinèbe, ainsi qu'avec les fongicides systémiques : Bénomyl, Carbendazim, Méthylthiophanate.

Il ressort de ces essais que :

1) le soufre est régulièrement le produit le moins résistant.
2) le cuivre expérimenté résiste moins au délavage que le Thirame, le Zinèbe, et le Captane,
3) le Captane et le Thirame assurent encore une bonne protection jusqu'à 60 mm. de pluies, quand celles-ci surviennent 2 à 5 jours après traitement (en pratique, retenir cependant 25 à 30 mms pour le renouvellement),
4) le Bénomyl, le Carbendazim et le Méthylthiophanate sont éliminés très rapidement si la pluie survient dans les 12 heures suivant le traitement.

Par contre, après 24 heures, la résistance aux pluies est excellente,

5) la tenue de toutes ces matières actives est faible lorsque le traitement est effectué sous la pluie.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des : " PAYS DE LA LOIRE " :
G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET
J. OSTERMANN.

TIRAGE DU 16 AVRIL 1976.